



**Communauté de Communes  
Cœur de Garonne**

**Siège social :**  
31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

**Siège administratif :**  
12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>86</b>
<b>Présents :</b>	<b>45</b>
<b>Procurations :</b>	<b>5</b>
<b>Votants :</b>	<b>50</b>
<b>Absents excusés :</b>	<b>36</b>
<b>Date de la convocation :</b>	<b>20 août 2019</b>
<b>Lieu de la séance :</b>	<b>Cazères</b>

**Compte-rendu  
Conseil communautaire  
Séance du  
Mardi 3 septembre 2019**

Etaient présents :

BERAT	BLANC Paul-Marie – BAYLAC Sandrine
BOUSSENS	SANS Christian – AMOUROUX Jean-Paul
CASTELNAU-PICAMPEAU	CAZALOT Christian
CAZERES	OLIVA Michel - DRIEF Marie-Anne – LAFFONT Guy - GRILLOU Robert – FERRE Yvette - FAGUET Michel - ROUSSEAU Andrée
COULADERE	WIEDERHOLD Jocelin
FRANCON	SAINT-MARTIN Jacques
GRATENS	MUL Cécile
LABASTIDE-CLERMONT	DINTILHAC Pierre-Alain – LE MAO Christiane
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre - DUTREICH Nicole
LE PLAN	ZORDAN Pierre
LESCUNS	LAFFONT Ingrid
LHERM	BOYE Brigitte - BRUSTON Joël
MARIGNAC-LASCLARES	CAPBLANQUET Gérard
MARIGNAC-LASPEYRES	DANTI Bernard (suppléant de LASSERRE Jean-Luc)
MARTRES-TOLOSANE	TARRAUBE Gilbert – GOJARD Loïc– GARONNE Francine - ARGAIN Bernard
MAURAN	CORREGE Daniel
MONTBERAUD	SALLES Eric (suppléant de DENJEAN Raymond)
MONTEGUT BOURJAC	CORTIADE Claude
MONTOUSSIN	PERES Claude
PALAMINY	SENSEBE Christian – ALABERT Sylvie
PLAGNE	ROUAIX Henri
POUCHARRAMET	DUZERT Roger – DUPRAT Philippe
POUY DE TOUGES	BERARDO Ginette (suppléante de SOULAN Yves)
RIEUMES	LECUSSAN Alain
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	DEPREZ François – AKA Alain
SAINT-MICHEL	BOLLATI Denise
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	VIVES François – GUYS Dominique -PORTE Véronique
SANA	ROQUABERT Pierrette

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

CAZERES	DEFIS Raymond a donné procuration à OLIVA Michel RIVIERE Jean-Luc a donné procuration à CAPBLANQUET Gérard
FUSTIGNAC	DOMEJEAN Joel a donné procuration à CAZALOT Christian
LE FOUSSERET	AMIEL France a donné procuration à DUTREICH Nicole
SAVERES	TOFFOLON Joseph a donné procuration à DUZERT Roger

Étaient absents excusés :

BEAUFORT	GUETIN-MALEPRADE Emmanuel
BERAT	BESSET Laurent – LECUYER Philippe – DELHOM Jean-Pierre
CAMBERNARD	BOLLATI Jean-Claude
CASTIES LABRANDE	MAUMUS Jean-François
FORGUES	LARRIEU William
GRATENS	DEDIEU Alain
LAHAGE	BONNEMAISON Serge
LAUTIGNAC	ABADIE Jean-Luc
LE PIN MURELET	SOULES Hubert
LHERM	AYCAGUER Jean – HERNANDEZ Catherine – DE OLIVEIRA Sandrine – SACAREAU Jean-Jacques - MONDON Annelise
LUSSAN ADEILHAC	KIEFFER Sylvie
MONDAVEZAN	GROS Jacques – SUDERIE Robert
MONES	GALEY Cédric
MONTASTRUC-SAVES	FOURCADE Francis
MONTCLAR DE COMMINGES	RIBET François
MONTGRAS	CASTILLON Eric
PLAGNOLE	DUPUY Georges
POLASTRON	MIRALLES Hélène
RIEUMES	COURTOIS-PERISSE Jennifer - MALLET Appoline - BERTIN Jacques – CHANTRAN Thierry – SECHAO Kayseng – ESTOURNES Claude
SAINT-ARAILLE	BREQUE Nicole
SAJAS	GENEAU Didier
SENARENS	LAGUENS Bernard

Monsieur Michel FAGUET a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistaient à la séance :

Sandrine SARRAZIN : Directrice Générale des Services – Caroline BOUTONNET : Directrice Générale Adjointe – Jany SCHMITZ : Directrice Générale Adjointe – Thierry de CHASTEIGNER : Directeur Général des Services Techniques – BEYNE Françoise : service administratif

Monsieur François DEPREZ demande une rectification sur la page 19 du procès-verbal du 25 juin sur la phrase suivante : *« l'élaboration et la mise en œuvre de tout ou partie de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, dans le cadre de la convention d'objectifs signée ultérieurement avec la collectivité de rattachement, monsieur le Président précise que la commission est en train de travailler sur cette convention et que celle-ci sera ultérieurement proposée pour délibération au conseil communautaire »*

Il est demandé de supprimer le mot « ultérieurement » ainsi que la phrase qui suit, soit après correction : *« l'élaboration et la mise en œuvre de tout ou partie de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec la collectivité de rattachement. »*

L'assemblée approuve cette modification à l'unanimité.

Le PV de séance du 25 juin 2019 est approuvé à l'unanimité avec cette modification.

**1. GRAND TRAVAUX**

**D-2019-167-1-1 - Attribution du marché de travaux de construction d'un gymnase à Cazères sur Garonne.**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le marché de travaux précité a été lancé le 6 juin 2019 avec une date limite de remise des plis fixée au 11 juillet 2019.

Après analyse des propositions, le président propose de retenir les opérateurs économiques de la manière suivante :

LOT	DESIGNATION	OPERATEUR ECONOMIQUE PROPOSE	Montant HT
1	Terrassement - VRD	SABOULARD	314 188.00 €
2	Gros œuvre	GBMP	1 038 500.00 €
3	Charpente bois métal – mur ossature bois – bardage bois	CHARLES ET MOUYSET	554 782.74€
4	Couverture - étanchéité	SMAC	420 000.00€
5	Menuiseries bois aluminium	MDC DUMORTIER	191 920.15€
6	Serrurerie	CGEM	83 862.00€
7	Menuiseries bois – équipement mobilier - signalétique	TEANI	134 089.00€
8	Cloison sèches - plâtrerie	PAGES	34 848.00 €
9	Peinture	ETR	31 000.00€
10	Faux-plafond	PAGES	36 933.26€
11	Carrelage faïence	TECHNICERAM	77 000.00€
12	Sol sportif – sol souple	CERM SOLS	108 000.00€
13	Equipements sportifs	CASAL SPORT	45 094.00 €
14	Tribune fixe	ALCOR EQUIPEMENT	41 797.00€
15	Rideau séparatif	URBASPORT	13 699.20€
16	Chauffage – eau chaude – plomberie – sanitaire - ventilation	BOBION & JOANIN	361 789.00€
17	Electricité – courants forts – courants faibles	BOUYGUES	219 284.17€
18	Espaces verts	SANS SUITE : RELANCE DE LA CONSULTATION	
<b>TOTAL</b>			<b>3 706 786,52€</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité

**DÉCIDE**

De retenir les opérateurs économiques comme mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

**2. QUESTIONS DIVERSES**

**D-2019-168-1-1 Attribution du marché relatif à l'acquisition et à la maintenance de copieurs multifonctions**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le marché d'acquisition de copieurs précité a été lancé le 18 juin 2019 avec une date limite de remise des plis fixée au 18 juillet 2019.

Après analyse des propositions, le président propose de retenir l'opérateur économique de la manière suivante :  
Offre de base : achat

Opérateur économique proposé	Montant HT maximum sur 4 ans
<b>SHARP</b>	<b>200 000 €</b>

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DÉCIDE**

De retenir l'opérateur économique comme mentionné dans le tableau ci-dessus ;  
D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

**Fin de séance : 21h50**

Le Président,  
Gérard CAPBLANQUET.

